



Communiqué

Paris le 13 mars 2006

Le mercredi 8 mars 2006, la 14ème Chambre de la Cour d'appel de Paris a confirmé l'ordonnance du TGI de Paris du 13 juillet 2005, confirmant que « *M. Le Boulch est le seul représentant syndical (CGT) au sein du CHSCT de SPPS* ».

Dans cet arrêt du 8 mars 2006, la Cour d'appel confirme encore que notre syndicat est bien adhérent à la Filpac-CGT, de la même façon exactement que la SGLCE, et que, dès lors, sa représentativité, « *présumée de par cette adhésion conformément à l'article L412-4 du Code du travail, ne peut être remise en cause par le juge des référés.* »

Un tract émis par le SGLCE s'intitulait "Que les bouches s'ouvrent"... Tout à fait d'accord, à condition cependant, que certains n'oublient plus d'y tourner sept fois leur langue avant de l'ouvrir pour mettre en doute la représentativité de la CGT-SPPS !

Le comité syndical.

Distribution de la presse niveau 2

